

pris à leur service , pour l'année prochaine , vingt-huit Vaisseaux , qui ont été nommés à leur destination de la manière suivante , savoir : deux pour *Madras* , la Côte & la Baye , cinq pour la Côte & la Baye , un pour *Sainte-Helene* & *Bencole* , un pour *Sainte Helene* & la *Chine* , huit pour la Côte & la *Chine* , un pour *Madeire* & *Bombay* , six pour *Bombay* en droiture , deux pour *Bencole* & la *Chine* , & deux pour *Madras* , la Côte & la *Chine*.

Parmi les abus dont on se plaint cependant encore dans la direction des affaires de la Compagnie des Indes , un des plus sérieux est l'infraction des engagemens solennels que ceux qui servent la Compagnie sont obligés de faire de n'accepter aucun présent des Nababs ou Princes de l'Inde. Le moyen dont on se sert pour cet effet , est de vendre au Nabab une pièce de vaisselle d'argent ou quelque autre chose , & d'accepter en retour une grosse somme d'argent ou une obligation pour le paiement d'une somme considérable. Le monopole du Salpêtre & du Coton dans l'Inde est aussi un abus très-préjudiciable à la Compagnie. Trois Surintendans nommés dans une assemblée générale , doivent remédier à tous ces abus à leur arrivée dans l'Inde , & coopérer en même-tems , avec les troupes de la Compagnie , au rétablissement de ses affaires dans ce Pays là , où cette Compagnie enverra un grand nombre de Recrues par les 28 Navires dont on vient de marquer la destination.

Les Ministres d'Etat ont souvent des conférences sur les arrangemens à prendre pour rétablir l'ordre , la tranquillité & le commerce dans les Colonies de l'*Amérique* Septentrionale pour lesquels